

Normes d'utilisation du rayonnage bleu dans l'entrepôt et règles d'entreposage

à imprimer et afficher en succursale

Normes d'entreposage du rayonnage bleu

Certaines des succursales sont équipées de rayonnages bleus avec une tablette (**image 1**) pour entreposer les caisses alors que d'autres succursales sont équipées de rayonnages bleus avec deux tablettes (**image 2**). Les normes d'entreposage sont différentes selon le type de rayonnage bleu tel qu'indiqué ci-bas.

Image 1 : Rayonnage à une tablette



Les caisses lourdes de 16kg et plus, ainsi que les caisses de forme atypique et les caisses plates (maximum de 4 de hauteur) doivent être entreposées prioritairement sur la tablette centrale du rayonnage.

*Il est **important que ne pas entreposer** des caisses de produits sur la tablette du haut lorsque vous avez cette configuration de rayonnage (image 1).



Questions?
Commentaires?

Communiquez avec nous par courriel à
cpsst.semb-saq@saq.qc.ca

Image 2 : Rayonnage à deux tablettes



En ce qui concerne les rayonnages avec deux tablettes, **les caisses empilées sur la tablette du haut ne doivent jamais excéder un poids de 12kg et il ne faut pas superposer de produits sur cette tablette. Les caisses de plus de 16kg et les caisses atypiques doivent être entreposées sur la tablette centrale en priorité.** Les caisses de moins de 16 kg doivent être entreposées au sol.

Résumé des règles d'entreposage

- Mettre les caisses uniques dans le rayonnage en portant une attention au poids des caisses;
- Mettre les caisses atypiques sur la tablette centrale du rayonnage (forme non standard et/ou de plus de 16kg);
- Mettre les caisses plates dans la tablette centrale du rayonnage (maximum 4 caisses des haut);
- Empiler un **maximum de 5 caisses de haut dans l'entrepôt au sol;**
- Utiliser le Mario pour définir les emplacements, ceci permettra de repérer le produit plus rapidement;

